

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 avril 2005  
(convocation du 11 avril 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Avril Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCASSOU Dominique, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEX Régis  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude  
Mme. DELAUNAY Michèle à Mme. CARTRON Françoise  
M. DELAUX Stéphan à Mme. BRACQ Mireille  
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. VIGNE Elisabeth  
M. DUCHENE Michel à M. SIMON Patrick  
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUCASSOU Dominique  
M. FAYET Guy à M. BANNEL Jean-Didier  
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude

M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel jusqu'à 10 H 45  
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard  
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre  
M. MANGON Jacques à M. MERCHEZ Jean jusqu'à 11 H 00  
M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain jusqu'à 10 H 30  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. TOUTON Elisabeth  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle  
M. QUANCARD Joël à M. CASTEL Lucien  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André  
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues

**EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - BORDEAUX - Travaux concomitants du tramway -  
Aménagement du cours Victor Hugo - Confirmation de décision de faire -  
Marché de Maîtrise d'œuvre n°04082U - Avenant n°1 - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2004/0060 du 16.janvier 2004, le conseil de communauté a autorisé Monsieur le Président à signer avec le groupement PEDELABORDE / GOUYOU BEAUCHAMPS / CROUZET / JUSTE / SOGREALAH – PRAUD le marché n° 04/082U relatif à la maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement du cours Victor Hugo à Bordeaux, opération inscrite au programme des travaux concomitants de ceux du Tramway.

Le montant provisoire des honoraires du maître d'œuvre s'élevait à la conclusion du contrat à 428 685,73 € HT soit 512 708,13 € TTC, pour un coût prévisionnel de travaux, de 3 134 851,00 € HT soit 3 749 281,80 € TTC, après négociations (valeur janvier 2003).

Les études d'avant-projet étant à ce jour achevées, il convient par avenant, conformément aux dispositions de la loi MOP de fixer le coût prévisionnel des travaux, niveau avant projet, et d'arrêter le forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre.

**Ce dernier est établi au regard de l'estimation au niveau avant-projet ramenée à une valeur octobre 2004, la progression des indices nationaux entre janvier 2003 et octobre 2004 étant de 7,22%.**

Le tableau de synthèse de l'évolution du coût des travaux et de la rémunération du maître d'œuvre est joint au présent dossier.

☞ Coût prévisionnel des travaux

La prise en considération de certains aspects techniques non connus en phase concours et le niveau de précision des études d'avant-projet ont pour conséquence les évolutions suivantes :

**Lot 1 – Infrastructures**

- Des sondages complémentaires ont révélé une mauvaise qualité des interfaces entre les différentes couches supérieures de la chaussée et conduisent à augmenter les épaisseurs de rabotage et les apports en matériaux bitumineux.
- les précisions relatives au dimensionnement de la taille des îlots centraux, des structures en fonction du nivellement proposé, et au captage des eaux de ruissellement entraînent

un accroissement des quantités prévues en phase concours.

Préalablement chiffré à 2 926 421 € HT (valeur janvier 2003), le lot infrastructures s'établit à 3 432 693,50 € HT (valeur octobre 2004).

Les honoraires de maîtrise d'œuvre pour ce lot passent de 319 565,17 € HT à 374 850,14 € HT

### **Lot 3 – Accessoires de voirie et plantations (de compétence communautaire)**

De même, la poursuite des études a montré la nécessité :

- de renforcer la protection des espaces piétonniers qui entraîne un accroissement sensible du nombre de potelets,
- de compléter le nombre d'arceaux de vélos pour satisfaire aux besoins exprimés par les usagers.

Néanmoins, une approche affinée des prix unitaires compensent ces augmentations dans le coût global de ce lot qui, initialement chiffré à 208 430 € HT (valeur janvier 2003), s'élève dorénavant à 162 866 € HT (valeur octobre 2004).

Les honoraires de maîtrise d'œuvre pour ce lot évoluent de 24 120,56 € HT à 19 144,97 € HT

Le nouveau coût prévisionnel de travaux résultant des évolutions décrites pour les lots 1 et 3 se monte à 3 595 559,50 € HT (valeur octobre 2004) soit une augmentation de 6,97% sur des montants ramenés à des valeurs octobre 2004.

Travaux	CONCOURS		CONCOURS		AVANT-PROJET	
	Valeur janvier 2003	Montant TOTAL :	Valeur Octobre 2004	Montant TOTAL :	Valeur Octobre 2004	Montant TOTAL :
DESIGNATIONS			Coef d'actu.	Montant TOTAL :		
valeur mois M.0 : janvier 2003			valeur mois M.21: Octobre 2004 (dernier indice connu)		valeur mois M.21 : octobre 2004	
Total global lots 1 + 3 HT:	3 134 851,00		1,0722	3 361 184,64	H.T :	3 595 559,50
T.V.A. 19,6 %	614 430,80			658 792,19	TVA :	704 729,66
Total global lots 1 + 3 TTC:	3 749 281,80			4 019 976,83	TTC :	4 300 289,16

variation du coût prévisionnel des travaux entre valeur concours actualisée et AVP + 6,97%

### **Forfait définitif de rémunération**

#### **Montant total de la rémunération définitive**

Le montant de la rémunération définitive est porté de 428 685,73 € HT (valeur janvier 2003) à 473 995,11 € HT (valeur octobre 2004) cette dernière étant calculée sur les montants ramenés à des valeurs octobre 2004, soit une augmentation s'élevant à 20594,61€ ce qui équivaut à environ 4,86%. Rapportée au montant initial des honoraires l'évolution est de 10,57%, soit une augmentation de 45 309,38 € HT

Il est à noter que le forfait de rémunération pour le lot 2 "missions complémentaires" reste établi à 80 000€ HT

De même, le forfait "Etudes préliminaires" chiffré à 5000 € HT pour le lot 4 "éclairage public et mobilier urbain" disparaît de la rémunération définitive, la Ville de Bordeaux prenant en charge l'ensemble des coûts de ce lot.

Le forfait définitif de rémunération s'établit donc à 473 995,11 € HT soit 566 898,15 € TTC

Honoriaires	CONCOURS		CONCOURS		AVANT-PROJET	
	Valeur janvier 2003		Valeur Octobre 2004		Valeur Octobre 2004	
DESIGNATIONS		Montant TOTAL :		Montant TOTAL :		Montant TOTAL :
valeur janvier 2003			valeur octobre 2004		valeur octobre 2004	
total global HT:	428 685,73		452 041,36		H.T :	473 995,11
T.V.A. 19,6 %	84 022,40		88 600,11		TVA :	92 903,04
Total global lots 1 + 3 TTC:	512 708,13		540 641,47		TTC :	566 898,15

variation du calcul des honoraires entre valeur concours actualisée et AVP + 4,86%  
variation du calcul des honoraires entre valeur concours et AVP + 10,57%

L'augmentation de la rémunération du maître d'œuvre dépassant de plus de 5 % le forfait initial, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres a été sollicité sur la passation de cet avenir, conformément aux dispositions de l'article 49.1 de la loi 93.122 modifiée.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable lors de la séance du 9 mars 2005

En application des articles L 2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter au Service des Marchés Publics – 13<sup>ème</sup> étage.

Le coût prévisionnel de réalisation de l'opération s'élevant à 4 807 370 € TTC (valeur janvier 2003), et actualisé à 5 154 462 € TTC (valeur octobre 2004), passe à 5 282 019 € TTC (valeur octobre 2004).

DF Valeur 01.03 :	4 807 370 €TTC
DF actualisation 10.04	5 154 462 €TTC
CDF 10.04	5 282 019 €TTC

-25% fourchette financière convenue +25%  
à ce niveau d'avancement de l'opération

Aussi, considérant les éléments évoqués, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- confirmer la décision de faire,
- approuver le projet d'avenant n°1 au marché 04/082U ayant pour objet l'aménagement du cours Victor Hugo à Bordeaux, et autoriser Monsieur le Président :
- à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre 04/082U, fixant le coût

prévisionnel des travaux et le montant du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre assurée par le groupement PEDELABORDE / GOUYOU BEAUCHAMPS / CROUZET / JUSTE / SOGREAH – PRAUD,

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 avril 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
10 MAI 2005**

M. ALAIN DAVID

